VOL. XLV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 13 SEPTEMBRE 1916

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

REDACTEUR-EN-CHEF : NOEL BERNIER

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées :

Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

LE PONT DE QUEBEC

Lundi vers les onze heures et demie de l'avant-midi des éditions spéciales des journaux nous apprenaient qu'un nouveau désastre frappait la construction désormais célèbre du pont de Québec : la travée centrale de ce pont était tombée dans le Saint-Laurent pendant qu'on la mettait en place.

Le télégraphe nous apprenait également que des douzaines de personnes avaient péri, emportées dans l'eau avec la terrible masse de fer.

Heureusement le nombre des morts n'est pas aussi considérable qu'on l'avait cru d'abord. Jusqu'ici on compte 12 mortalités — ce qui assurément, est déjà une catastrophe des plus lamentables.

La perte matérielle sera de $500,000;—c'était le coût de cette partie du pont. A cette perte il faudra ajouter celle qui naitra des délais que cet accident apportera au trafic.

Depuis plusieurs semaines les journaux de l'Est entretenaient leurs lecteurs de la pose de l'arche centrale du pont de Québec.

Tous n'étaient pas sans inquiétude. Ainsi la *Patrie* disait dans son premier-Montréal de samedi :

Après la catastrophe arrivée il y a quelques années au pont de Québec, et qui a causé une centaine de pertes de vie, on peut croire que les ingénieurs n'ont, dans la présente construction, négligé aucune précaution, et qu'ils ont, dans les calculs des forces, assur une ample marge de sécurité.

* * *

La *Patrie* faisait ailleurs, dans le même numéro, une description détaillée des moyens réglés par les ingénieurs pour poser en sûreté sur ses appuis la lourde travée. Hélas tout a marché magnifiquement tant que la masse n'a pas rejoint ces appuis. Mais les "cantilevers" ont cédé, d'une manière inexpliquée. l'arche s'est décrochée par un bout, puis par l'autre immédiatement après, et le plongeon a eu lieu—à deux cents pieds de profondeur dans le Saint-Laurent.

Voici les renseignements que donnait la *Patrie* sur ce qui devait constituer l'achèvement complet du pont :

On se servira de six bateaux plats, chacun de ces bateaux ayant 165 pieds de long, 32 de large et 12 pieds de hauteur. Ils sont construits d'acier avec solives pour disperser autant que possible le poids immense qu'ils auront à supporter. Ces bateaux pour mener la travée devront tirer huit pieds d'eau. Quand ils porteront leur poids majestueux, ils resteront donc à peu près trois pieds et quatre pouces au-dessus de l'eau. Des soupapes manœuvrables à volonté permettront de les faire flotter dès qu'on le voudra. Vers 4 heures, donc, lundi matin, si le temps est favorable, deux petits remorqueurs tireront la travée au-delà de la Pointe de Sillery et la mettront en position perpendiculaire au rivage et pratiquement parallèle à la position qu'elle doit occuper dans le pont. Aussitôt, deux gros remorqueurs seront attachés au centre de la travée et de chaque côté l'un allant avec le courant et l'autre en sens contraire, ils serviront ainsi d'ancres. Il y aura de plus quatre puissants remorqueurs attachés aux bateaux plats qui tireront contre le courant tandis que dans le sens du courant, deux autres remorqueurs aussi attachés aux bateaux de support serviront à l'opération. Il y aura donc en tout huit remorqueurs employés, cinq allant contre le courant et les trois autres allant avec le courant.

La merveilleuse randonnée sera plusieurs fois interrompue afin qu'on puisse s'assurer que tout marche parfaitement. A deux ou trois cents pieds du pont, on reliera alors par des cables, des engins se trouvant sur la travée d'appui qui partent actuellement des "cantilevers" et graduellement, la travée sera mise en position, les remorqueurs allant dans le sens du courant servant de contre-poids. Ceux qui ont fait leur physique se rappellent le principe du travail utile et du travail de résistance.

Quand la travée sera en position, on ajoutera de nouveaux cables et on les croisera de telle sorte que la travée centrale montera dans l'exacte position qu'elle doit occuper.

On fixera alors les chaines, deux à chaque extrémité; chacune de ces chaines est formée de deux barres de trente pouces par 2.14 pouces de large ayant trente pieds de long et pliée par des chevilles de douze pouces de diamètre. Chaque anneau plat est percé de six pieds en six pieds, de trous pour chevilles.

Voici comment se fera la montée. Il y aura à chaque coin deux cries, soit huit en tout. Les pompes hydrauliques faisant marcher ces leviers, sont actionnées, grâce à des tuyaux d'air comprimé produit du rivage. Chaque coup de levier fera monter la travée de deux pieds. Un trou pour chevilles, dans la chaine, se trouve alors vis-à-vis un autre trou semblable dans la solive fixe; on insère alors une cheville de douze pouces de diamètre. Tout le poids repose alors sur cette cheville. Le levier baisse et la solive mobile revient à deux pieds plus bas. Celle-ci se trouve alors vis-à-vis un autre trou de la chaine. On met une nouvelle cheville, dégageant la première. Celle-ci s'enlève aisément et l'on reprend l'opération.

La travée centrale montera donc ainsi jusqu'à sa position normale, en faisant des sauts répétés de deux pieds en deux pieds. Lon ajoutera alors des barres d'appui et des cables d'acier, et le pont de Québec sera terminé.

Tout devra fonctionner avec une précision mathématique et un seul cerveau dirigera toute l'opération.

Personne, à part les ouvriers, ne devra avoir accès sur le pont, et le département de la Marine s'est chargé d'établir une sorte de barrière sur le fleuve à un quart de mille de chaque côté du pont.

Le meilleur endroit pour voir les diverses péripéties de l'opération se trouve sur la rive sud entre le pont et la rivière Chaudière. Sur la rive nord se trouvent aussi plusieurs excellents endroits d'observation.

La travée centrale que l'on transportera de la façon que nous venons d'indiquer, lundi matin, à quatre heures, a exactement 640 pieds de long, 88 de large et 110 de hauteur, dans le milieu et pèse 5,100 tonnes. Elle a été construite à part sur les côtes de Sillery, à environ trois milles du pont, sur une fausse structure d'acier. Cette fausse structure fut enlevée quand le travail a été terminé et la travée repose maintenant sur deux tours d'acier spécialement construites à cet effet. Elles sont à une hauteur exactement calculée pour que, à la marée haute des bateaux plats puissent recevoir la structure toute entière.

La guerre et l'offensive de la Somme

Les évènements de cette semaine ont, dans leur ensemble, confirmé notre article du dernier numéro. C'est bien, de plus en plus distinctement, "l'heure des Alliés" qui vient.

Partout nous sommes victorieux. Partout nous avançons. Nulle part le Boche n'a pû reprendre d'une manière permanente un pouce des nombreux milles carrés de terrain que les Alliés lui ont arraché ces temps derniers. Même à Verdun où, définitivement dompté, le Boche aurait voulu souffler un peu, on ne lui en donne pas le temps. Les Français, soit-disant exténués reprennent l'offensive, frais et dispos, comme au premier jour, et d'un seul coup enlèvent près de deux kilomètres (1 mile 1-3) de tranchées ennemies.

Les Russes comme nous le prévoyions dans notre article précédent, ayant passé le Sereth n'ont eu aucune difficulté à déloger les austro-allemands de leur positions, très fortes avant ce fait stratégique, très faibles après, le long de la Strypa et du Dniestre.

Enfin, nous voyons les Russo-Roumains arrêter les Bulgaro-Boches entre le Danube et la mer Noire. S'ils bousculent ces derniers à cette place comme nous devons nous y attendre, les Bulgares, obligés de renforcer leurs divisions de ce côté, devront dégarnir le front Sarrail; et c'est probablement ce que ce dernier attend avant de pousser son offensive dans les Balkans à fond.

Que vient faire l'offensive anglo-française, de plus en plus française—de la Somme dans l'ensemble de ces opérations gigantesques?

Pour bien la comprendre, il faut en effet, l'examiner conjointement aux autres combats innombrables qui se livrent chaque jour sur tous les théâtres de la guerre européenne.

Pour bien la saisir, il faut nous imaginer que toute la guerre depuis le 21 février 1916, jour de l'attaque boche sur Verdun, jusqu'au moment où les Boches, définitivement vaincus déposeront les armes, n'est qu'une seule et même bataille.

Sans doute, il s'agit là d'une bataille unique dans les annales du monde; d'une bataille durant plusieurs mois, se livrant sur un front de plus de deux mille milles, et dans laquelle quinze millions de soldats se heurtent les uns contre les autres. Mais au fond, ce n'est qu'une seule et même bataille. Quand l'Allemagne inaugura le service obligatoire pour tout homme capable de porter les armes, elle obligea les peuples qui voulaient vivre à en faire autant : de là ces effectifs colossaux. Or quiconque a eu à manier une simple compagnie de 250 hommes, et a vu défiler un simple corps d'armée avec ses trains régimentaires, divisionnaires, etc, comprend aisément que quinze millions d'individus à armer, équiper, nourrir, transporter, etc., ne se meuvent pas seulement par un simple effort de la pensée. C'est toute une affaire: D'où la possibilité, je dirai la nécessité, de cette étrange bataille qui couvrira un front de plus de deux mille milles et durera non pas des semaines, mais des mois.

Cette offensive de la Somme, qui, prise en elle-même, promet d'être plus considérable, comme durée, front d'attaque, effectifs engagés que n'importe quelle bataille des temps passés depuis que le monde est monde, n'en est pas moins, dans l'immense lutte actuelle, qu'un épisode, comparable, dans une bataille napoléonnienne, à l'arrivée d'un corps d'armée de renfort, à la prise d'un village ou d'une hauteur stratégiquement importante.

Par conséquent, les journaux des Etats-Unis, nombreux, paraît-il, qui, poussés en sous-main par la presse allemande, osent comparer l'offensive de la Somme à celle de Verdun mentent, ou alors n'y comprennent rien, comme nous allons le démontrer.

D'abord, le but et les circonstances générales de l'une et l'autre offensive: Le but de l'offensive allemande à Verdun semble bien avoir été (tout le monde est d'accord là dessus) au début, de percer les lignes françaises et d'avancer sur Paris par ce chemin-là. Puis, n'y réussissant pas, simplement de prendre Verdun pour la plus grande gloire du Crown Prince et des Hollenzoiern, tout en frappant le moral des Alliés mortellement—du moins les Boches le croyaient.

Mais pour réussir cette entreprise, nous devons remarquer que les Allemands arrêtèrent toutes leurs offensives—partout. — Ils concentrèrent tout leur effort sur Verdun qui, contrairement à la Somme, devint de ce fait, une bataille en elle-même, absolument indépendante des autres fronts, qui restèrent absolument calmes. Telles sont les circonstances dans lesquelles les Allemands attaquèrent à Verdun. En face de cette ville, sur un front de 25 à 30 milles, les Boches accumulèrent toute leur artillerie disponible, des troupes qu'on dit conservativement avoir dépassé le million de soldats et des meilleurs, tout le matériel que la science la plus moderne de la guerre ait permis aux hommes de produire. Et alors, comme dans un champ clos, devant toutes les armées de tous les pays attentifs et angoissés, devant le monde entier haletant, sans secours de personne, on vit les héroïques phalanges de Joffre maîtriser, puis briser la fleur et l'essence même de la force boche, mettent un demi-million d'ennemis hors de combat. Comme le disait le *London Chronicle*, l'armée française qui pendant 250 ans, d'Henry IV à 1860 avait dominé l'Europe, venait de reprendre sa première place en écrasant, seule, l'armée allemande qui réclamait ce rang depuis les cinquante dernières années.

Rien de pareil sur la Somme : Ici, le but est multiple. Sans doute, il s'agit en fin de compte de briser la ligne allemande; mais aussi et surtout, il s'agit d'occuper et de retenir le plus possible d'ennemis sur ce front pour permettre aux évènements extrêmement importants qui se préparent en Orient de tourner, d'une façon décisive, à l'avantage des Alliés. Ce résultat est obtenu puisqu'il est prouvé que de nombreux corps boches en route vers l'Est pour tâcher d'arrêter les Russes sont revenus sur leurs pas. Le but est donc différent. Les circonstances elles aussi sont loin d'être les mêmes. Un homme sérieux ne viendra pas prétendre, en dépit de la supériorité incontestée de l'artillerie Française sur la Somme, que les Français et surtout les Alliés ont là toutes leurs réserves d'artillerie, et d'hommes, comme les Boches avaient toutes les leurs à Verdun. La preuve? Alors que les Allemands devaient rester cois partout ailleurs pour fournir l'effort de Verdun, malgré l'effort de la Somme, ou plutôt grâce à lui, les Italiens avancent, les Russes écrasent tout devant eux, Sarrail n'attend qu'un ordre pour en faire autant et les Français eux-mêmes reprennent l'offensive et bousculent les Allemands ailleurs que sur la Somme: et où?—à Verdun !

Verdun était une bataille: la Somme est un simple épisode d'une bataille générale sur tous les théâtres de la guerre. Verdun et la somme, quant au but et aux circonstances, se ressemblent comme blanc et noir se ressemblent comme couleur.

La différence est tout aussi considérable si l'on considère la géographie des deux luttes et les résultats obtenus.

Alors qu'à Verdun les Allemands attaquaient un saillant de la ligne française et que plus ils avançaient plus leur front d'attaque diminuait, sur la Somme, au contraire, la poussée franco-anglaise se produisant sur un front en ligne droite, le front d'attaque va s'agrandissant au fur et à mesure de l'avance des Alliés. La plaie, qui les premiers jours ne fut qu'une hernie, devient petit à petit un cancer, et comme ce dernier, elle ne pardonnera pas.

Alors qu'au bout de quelques jours, et dans tous les cas certainement au bout de deux mois, les Allemands avaient pratiquement terminé toute avance sérieuse à Verdun, leur grand coup ayant raté et leurs forces s'épuisant en vain, avec des pertes de trois contre un, les résultats obtenus sur la Somme au bout de deux mois sont diamétralement opposés à ceux des Boches à Verdun, du moins en ce qui concerne les Français. Sans doute, les quelques jours précédent l'offensive alliée sur le front Ouest, les Anglais bombardaient sur tout leur front de 90 milles et n'attaquaient, l'offensive une fois déclanchée, que sur un front de quinze mille—(les Français sur six à sept milles seulement). Sans doute, dès les tout premiers jours ils durent, y étant obligés par les Allemands, réduire leur front d'attaque à sept ou huit milles. Sans doute enfin, petit à petit, ne purent-ils plus faire d'efforts avec résultat que sur des fronts encore plus petit et presque toujours seulement quand ils étaient en contact avec Foch et les Français. En ce qui les concerne, et ne prenant en ligne de compte que les résultats, le parallèle boche de Verdun-Somme aurait, il faut le reconnaitre, une certaine analogie, au désavantage pourtant des Allemands à Verdun: Les raisons, que nous n'avons pas à examiner ici, sont connues de tous. La principale est certainement l'impossibilité matérielle, malgré toute leur bonne volonté, pour nos Alliés et amis Anglais, de former en si peu de temps des cadres—surtout des cadres supérieurs.—Mais il n'en est pas du tout de même de la partie française de l'offensive de la Somme. Non seulement après deux mois les Français ne sont pas arrêtés, mais, alors qu'au début ils n'attaquaient que sur six à sept milles, ils ont petit à petit agrandi leur front et leur offensive s'étend maintenant, et avec succès, dix milles plus au sud, plus loin que Chaulnes, jusqu'au village de Chilly qu'ils ont pris ces jours-ci. *De plus*, après deux mois, les Français, font encore des bonds en deux ou trois jours, égalant ceux des premiers jours de l'offensive, et que les Allemands disaient n'avoir été possibles qu'à cause de la surprise. Or nous n'avons rien vu de semblable à Verdun !

Bref, le cancer qui, dans l'origine, devait probablement s'étendre en même temps que vers l'est, de plus en plus au nord, semble, au contraire, par la force des choses—(les Anglais tenant les lignes au nord) gagner vers le sud.—Mais c'est un cancer, soyez-en sûrs. Samedi soir on nous annonçait de Londres que des évènements devant éclipser tout ce qu'on avait prévu jusqu'à ce jour allaient se produire; que le général Foch, grâce à ses connaissances et à ses méthodes scientifiques avait résolu le problème de la guerre de tranchées, que d'ici six semaines on s'attendait à voir les Français faire une trouée formidable dans les lignes boches et tourner complètement leurs lignes en France et en Belgique.

Le même cable de Londres ajoutait: le couronnement de l'œuvre du général Foch est que, *ses troupes étant sur l'offensive*, il a réussi à infliger aux Boches des pertes doubles des siennes.

Encore une fois, rien de cela à Verdun ! !

La majesté du droit

Extrait de l'héroïque allocution prononcée à Sainte-Gudule de Bruxelles, le 21 juillet dernier par Son Eminence le cardinal Mercier.

Au-dessus du sentiment de l'universelle fraternité, nous plaçons le respect du droit absolu, sans lequel il n'y a pas de commerce possible ni entre les individus ni entre les nations.

Et voilà pourquoi, avec saint Thomas d'Aquin, le Docteur le plus autorisé de la théologie chrétienne, nous proclamons que la vindicte publique est une vertu.

Le crime, violation de la justice, attentat à la paix publique, qu'il émane d'un particuleir ou d'une collectivité, doit être réprimé. Les consciences sont soulevées, inquiètes, à la torture, tant que le coupable n'est pas, selon l'expression si saine et si forte du langage spontané, remis à sa place. Remettre les choses et les hommes à leur place, c'est rétablir l'ordre, rasseoir l'équilibre, restaurer la paix sur la base de la justice.

La vengeance publique ainsi comprise peut irriter la sensiblerie d'une âme faible ; elle n'est pas moins, dit sait Thomas, l'expression, la loi de la charité la plus pure, et du zèle qui en est la flamme. Elle ne se fait pas de la souffrance une cible, mais une arme, vengeresse du droit méconnu.

Comment voulez-vous aimer l'ordre, sans haïr le désordre, souhaiter intelligemment la paix, sans expulser ce qui la ronge; aimer un frère, c'est-à-dire lui vouloir du bien, sans vouloir que, de gré ou de force, sa volonté se courbe devant les imprescriptibles rigueurs de la justice et de la vérité?

C'est de ces sommets qu'il faut considérer la guerre pour en comprendre la grandeur.

UN TRISTE GOUVERNEMENT

Les Corps et Métiers de Winnipeg protestent avec énergie contre l'achat par le gouvernement Norris de meubles américains pour le Palais Judiciaire. Les Corps et Métiers ont raison.

* * *

Il paraît que l'honorable M. Brown, trésorier-provincial permettrait volontiers à la compagnie Kelly de terminer le Palais Législatif. Ce serait un moyen d'épargner $1,600,000 à la province, car si c'est la compagnie McDiarmid qui finit le Palais Législatif, il faudra payer $1,600,000.00 de plus qu'aux MM. Kelly.

Il y a divergence de vues au sein du cabinet. Il y aura peut-être même scission. Ça va bien.

* * *

Le gouvernement Norris empile sottise sur sottise dans le domaine des affaires, et il continue sa persécution contre le français.

Aussi ce gouvernement est-il l'objet d'une déconsidération générale. Il suffira d'une organisation énergique pour lui faire prendre la culbute aux prochaines élections. Préparons-nous.

L'HON. Juge Prendergast

Le Manitoba ne croit pas faire acte de vaine flatterie en signalant à ses lecteurs la maîtrise avec laquelle l'honorable juge Prendergast a dirigé le procès des anciens ministres.

C'était un procès formidable. Le président du tribunal avait de lourds et difficiles devoirs à remplir. Il a été à la hauteur de la tâche. Sa science légale, son tact et sa ferme impartialité lui valent l'hommage unanime du public.

Ce n'est pas ici le lieu de toucher au Mérite de la cause, mais il nous plaît de constater que l'honorable juge Prendregast a fait grand honneur au nom canadien-français en cette circonstance. Apercevons un tel fait. Et soyons-en légitimement fiers.

Inauguration et bénédiction de l'Ecole-Pensionnat de Cross-Lake

L'inauguration de l'Ecole-Pensionsionnat de Cross Lake a été un événement qui irestera historique pour les lointaines et admirables missions catholiques du nord de la province. Jamais encore l'Eglise ne s'était présentée à la population sauvage de ces contrées avec autant d'éclat et de puissance. La prédication de l'Evangile gagnera au déploiment qui s'est fait en cette circonstance et dont il faut surtout féliciter le R. P. Lecoq, l'actif missionnaire oblat qui a organisée une si imposante excursion de prélats, de chefs d'ordre, de religieux, de prêtres et de laïques.

* * *

Cette excursion partait de Selkirk, à bord du *Wolverine* mercredi le 30 août à 4 heures p.m. Les excursionnistes étaient au nombre d'environ quarante, et à leur tête se trouvaient Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface et Mgr Dugas.

Le vapeur laissa le quai au chant de l'*Ave Maris Stella* et au son de la fanfare, nous voulons dire de la fanfare La Vérendrye représentée par onze musiciens. Pendant deux jours la vie à bord fut des plus agréables, malgré une nuit de tempête qui incommoda pourtant à peu près tout le monde pendant quelques heures. Il y eut escale à *Berens River* où le R. P. Baillargeon, O.M.I., se joignit aux voyageurs. Les excursionnistes montèrent sur un bateau plus petit à *Warren's Landing*, puis débarquèrent huit heures plus tard à *Whisky Jack*, où il y eut portage de *cinq milles*, et nouveau voyage de douze milles sur eau. Cette dernière partie du trajet a été des plus pittoresques et pourrait faire l'objet d'une narration littéraire. Le portage dont nous avons parlé plus haut s'est fait le long d'une voie de chemin de fer, pardon de chemin *de bois*, dont les rails en bouleau supportent admirablement de gros camions à roues de fer, chargés de bagage, de matériel de construction, etc., et traînés par une paire de chevaux. Une partie énorme de l'Ecole de *Cross Lake* a ainsi voyagé sur cette ligne de cinq milles, sous forme de ciment, de plâtre, de vitres, de fer, etc. Au bout du trajet, les voyageurs trouvèrent Sa Grandeur Mgr Charlebois, vicaire-apostolique du Keewatin qui venait souhaiter la bienvenue à son Métropolitain et à ceux qui l'accompagnaient.

Tous montèrent dans des embarcations ornées de drapeaux et franchirent ainsi la dernière étape—douze milles. Ces sept bateaux, dont les moteurs ronflaient au loin, offraient le spectacle le plus intéressant.

Les excursionnistes mirent pied à terre au son de la fanfare de nos musiciens de Saint-Boniface et de nombreuses salves d'artillerie tirée par les sauvages. Une forte proportion de la colonie sauvage s'était massée sur la grève. Les Sœurs Oblates de Marie Immaculée, qui ont charge de l'Ecole avaient rangée les enfants en une haie d'honneur que traversèrent les prélats et toute l'excursion. Au milieu du parcours on avait dressé un arc portant ces mots : *Benedicti qui veniunt in nomine Domini.*

* * *

Le lendemain matin, dimanche, il y eut grand'messe pontificale chantée par Sa Grandeur Mgr Charlebois, ayant comme prêtre assistant le R. P. Magnan, O.M.I.; diacre M. l'abbé Leroux; sous-diacre le R. P. Dugas, O. M.I. M. l'abbé Caron, du Petit Séminaire, remplissait les fonctions de maître de cérémonies.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface avait à sa droite le R. P. Louis, supérieur des Trappistes et à sa gauche le R. P. Girard, supérieur des Rédemptoristes.

Mgr l'Archevêque fit le sermon de circonstance—un éloquent résumé de la doctrine catholique et des signes extérieures auxquels on la reconnait—puis le R. P. Bonald, O.M.I., traduisit ce sermon aux sauvages.

Pendant l'office les sauvages chantèrent à deux reprises des cantiques en cris.

* * *

Un banquet à l'Ecole suivit la messe. Sa Grandeur Mgr Charlebois y lut une admirable adresse à Mgr l'Archevêque. Mgr l'Archevêque, à son tour, commenta longuement et avec affection cette adresse, qui était un historique détaillé, et très précieux, de la Mission Ste-Croix de Cross Lake et de la nouvelle Ecole. Mgr Dugas et le R. P. Lecoq, O.M.I., furent aussi invités à prendre la parole.

Dans l'après-midi Mgr l'Archevêque fit la bénédiction solennelle de l'Ecole et d'une croix qui a été érigée dans le jardin, à quelques pieds de la côte.

Au dîner, M. l'abbé Jubinville, curé de Saint-Boniface, représentant le clergé, et M. le docteur Lachance, représentant les laïques, offrirent en de jolis discours, une bourse au R. P. Lecoq et aux révérendes Sœurs Oblates.

Dans la soirée, il y eut concert par la fanfare et feu d'artifice, dirigé par les RR. Frères Gauthier et Cordeau de la Mission, et M. Alex. Desautels. Toute la calonie sauvage s'était rendue à l'Ecole pour la circonstance. De même que la musique de fanfare, le feu d'artifice était chose toute nouvelle pour la plupart des sauvages, qui en manifestèrent une grande admiration.

Le lendemain la Mission catholique offrait un grand festin aux sauvages. Une table de cent pieds de long fut installée dans la cour de l'Ecole et pendant toute l'après-midi il y eut force consommation de bœuf bouilli, de galette, de pâtisserie au raisin, de riz sucré, de thé et de bonbons.

Dans la soirée les élèves de l'Ecole donèrent une séance avec le concours de la fanfare La Vérendrye—une séance qui fait le plus grand honneur aux Révérendes Sœurs Oblates et aux petits garçons et petites filles sauvages de ces lointaines contrées.

* * *

Voie la liste cmoplète, croyons-nous, des excursionnistes :

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface; Mgr Dugas, vicaire-général du diocèse; le R. P. Cahill, supérieure des RR. PP. Oblats; le R. P. Louis, supérieur des RR. PP. Trappistes; le R. P. Girard, supérieur des RR. PP. Rédemptoristes; M. l'abbé Jubinville, curé de Saint-Boniface; le R. P. Magnan, O.M.I.; le R. P. Lecoq, O.M.I., organisateur de l'excursion; le R. P. Guy, O.M.I., curé de Le Pas; M. l'abbé Joubert, procureur de l'archevêché; le R. P. Rapet, O.M.I.; le R. P. Granger, de l'Ordre des Dominicains; M. l'abbé Giroux, curé de La Broquerie; M. l'abbé Bélanger, curé de Transcona; le R. P. Thomas, O.M.I., le R. P. Du-

(*A suivre sur la 2ème page*)

Inauguration et bénédiction de l'Ecole-Pensionnat de Cross-Lake

(*Suite de la 1ère page*)

gas, O.M.I., le R. P. Vézina, O.M.I., M. l'abbé Leroux, curé de Fisher Branch; M. l'abbé Picod, vicaire à la cathédrale de Saint-Boniface; M. l'abbé Moreau, archevêché; M. l'abbé S. Caron, le R. F. Brachet, O.M.I.

M.ᵍ L. W. L. Forget, gérant de la Banque d'Hochelaga à Winnipeg; M. le docteur Lachance, M. J. P. Tremblay, M. V. Guilbert, M. O. Paquin, M. Kinsella, Coleman, S. A. Stortz, N. Bernier. Membres de la fanfare La Vérendrye: MM. H. Duyvejonck, C. C. Bernier, R. Pepin, L. Lévêque, Alex. Pelletier, Alph. Doucet, Nazaire Chabot, Jos. Vermander, (ces messieurs eurent comme appoint le R. P. Dugas, O.M.I., qui jouait le trombone; le R. P. Thomas, O.M.I., cornet; le R. P. Brachet, O.M.I., clarinette.)

Voici le texte du discours prononcé par le R. P. Lecoq, au banquet de lundi, à l'Ecole. Ce discours constitue un comple texposé de toute l'Oeuvre de Cross Lake:

Mes Seigneurs, mes Révérends Pères,
Messieurs du clergé, Messieurs,

Après ce qui m'a été dit hier, j'aurais vraiment mauvaise grâce, si je n'essayais de dire à tous un merci qui part du fond du coeur. Les propos élogieux que dans votre grande charité, vous avez cru devoir adresser à un humble missionnaire me touchent d'autant plus profondément qu'ils vont directement à la communauté des Oblats de Marie Immaculée dont je suis membre et aux dévoués ouvriers et ouvrières qui m'ont été adjoints pour mener à bonne fin ce que vous voyez. Laissez-moi vous le dire en passant: ce qui tombe sous nos sens nous le jugeons d'après nos connaissances, mais le bien qui se produit dans l'âme ne se mesure pas tout-à-fait à la manière d'un problème géométrique. Ce bien se produit lentement et pour ainsi dire d'une manière inaperçue. Or le changement accompli dans ces petits sauvageons est plus grand que ce que vous voyez. Ce travail a été l'oeuvre surtout des bonnes religieuses. Aussi hier quand j'ai été invité à prendre la parole, je me suis trouvé en posture d'un enfant que j'interrogeais un jour au catéchisme et qui se mit à pleurer avant même d'être interrogé. Pourquoi pleures-tu? parce que je ne sais pas ma leçon. Et pourquoi ne la sais-tu pas? Parce que je ne pensais pas être interrogé... Donc hier, je me suis senti ému et même trop ému... Pardonnez-moi cette faiblesse..... A vous la faute, mes Seigneurs, qui m'avez accablé de vos louanges flatteuses et que je ne suis point habitué de recevoir de la part d'un archevêque, d'un évêque et d'un prélat romain. Mais la principale raison de cette émotion c'est qu'on a évoqué devant moi un nom qui m'est toujours cher, un souvenir qui ne me trouve jamais insensible. C'est celui de Mgr Langevin, de regretté mémoire. Il y a eu un an au jour de l'Ascension, il me promettait de venir assister à la bénédiction de cette école qu'il regardait à juste titre comme son oeuvre, n'épargnant rien pour en assurer le succès, apportant à son érection toute l'ardeur qu'il mettait dans les entreprises qu'il avait à coeur.

Voilà pourquoi, Mgr l'Archevêque, je tiens à vous témoigner l'hommage de ma plus vive reconnaissance pour avoir daigné accepter de venir prendre sa place. En vous voyant ici, il me semble qu'il n'est pas complètement absent. Et j'ai la douce confiance que votre présence au milieu de nous ici, à Cross Lake, lui cause une grande joie. Hier, par humilité vous avez voulu amoindrir vos mérites... l'homme ne se connait pas lui-même et vous êtes bien le seul à vous juger si défavorablement.

Formé à l'école de deux grands évêques qui vous ont précédé sur le siège de Saint-Boniface, confident intime du dernier qui vous a eu près de lui pendant près de 15 ans, s'il vous a choisi c'est qu'il vous avait bien jugé. Au soir de votre consécration épiscopale, quand on lui a demandé: savez-vous si le sujet que vous me présentez en est digne? Il a dû hardiment répondre: oui. Le [illegible] vous a laissé [illegible] arrive dans des circonstances bien pénibles, dans des temps bien difficiles qui pourraient en effrayer beaucoup d'autres. Mais l'Eglise de Saint-Boniface peut respirer en toute [illegible]. Vous aurez pour vous soutenir la force de l'Esprit Saint et le concours d'un nom-

(*A suivre à la 3ème page*)

INTERESSANT POUR LES FUMEURS

Le tabac, comme le blé, le raisin, l'orge, a besoin d'être fermenté. Il n'y a qu'au Canada où on le fume à l'état brut, et c'est ce qui a fait la réputation peu enviable du tabac canadien.

Notre compagnie, voulant remédier à cet état de choses, a fondé à St-Jacques l'Achigan, un établissement de fermentation moderne, et par un choix judicieux des récoltes et un procédé de fermentation rationel et scientifique est arrivée: 1. A éliminer le goût de vert, l'âcreté et le surcroit de nicotine, qui produisent cette odeur forte si désagréable; 2. A faire un tabac inoffensif, avec un arôme doux et délicat; 3. A assurer une combustion parfaite et l'uniformité permanente du goût et de la qualité.

Nous offrons sous le nom de "HEROS", un mélange de Havane et de Quesnel. Si votre marchand ne l'a pas, nous vous en expédirons 1 lb. par la poste, sur réception d'un bon de poste de 75 sous.

La St-Jacques Tobacco Packing Co., Ltée., St-Jacques, Cté Montcalm, Québec. 46

JUDICIAL SALE
OF
VALUABLE CITY PROPERTY
Known as 81, 83, 85, 87 & 91 OAK AVENUE St. Boniface
In the City Court of St. Boniface

Fort Frances Lumber Company vs. J. W. Heffran

Pursuant to the Judgements and final Order for sale made in this cause, dated respectively the 22nd day of December A.D. 1915 and the 3rd day of February A.D. 1916, there will be offered for sale by Public Auction, with the approbation of the undersigned by F. X. Normandeau, at the City Hall, St. Boniface, on

SATURDAY, THE 9th DAY OF SEPTEMBER A.D. 1916

at the hour of Eleven o'clock (11) Standard Time, in the forenoon, the following lands and premises:

Parcel No. 1.—All that part of Lot Eight (8) lying to the West of a line drawn parallel to and Twenty (20) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Eight (8) in Block Thirty-three (33) excepting out of said Lot, the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven (7) room, one and a half story house, with cement foundation, known as 81 Oak Avenue.

Parcel No. 2.—All that portion of Lot Eight (8) lying to the East of a line drawn parallel to and Twenty (20) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of the said Lot Eight (8) and all that part of Lot Nine (9) lying to the West of a line drawn parallel to and Ten (10) feet perpendiculary distant Easterly from the Western Boundary of said Lot Nine (9) in Block Thirty-three (33) excepting out of the said Lots the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lots are shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80) Eighty-one (81) Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven room, one and a half story house, with cement foundation, known as 83 Oak Avenue.

Parcel No. 3.—All that portion of Lot Nine (9) excepting thereout and therefrom that portion thereof, lying to the West of a line drawn parallel with and Ten (10) feet perpendiculary distant Easterly from the Western Boundary of said Lot Nine (9) and excepting thereout all that portion of said Lot lying to the East of a line drawn parallel with and Ten (10) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Nine (9) all in Block Thirty-three (33) excepting out of said lots, the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80) Eighty-one (81), eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an uncomplete seven room, one and a half story house, with cement foundation, known as 85 Oak Avenue.

Parcel No. 4.—All that portion of Lot Nine (9) lying to the East of a line drawn parallel with and Ten (10) feet perpendicularly distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot and Lot Ten (10) excepting thereout all that part lying East of a line drawn parallel with and Thirty (30) feet perpendicularly distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Nine (9), all in Block Thirty-three (33) and excepting out of said lots the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of Parish Lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an complete seven room, fully modern house, cement foundation, known as 87 Oak Avenue.

Parcel No 5.—All that portion of Lot Ten (10) lying to the East of a line drawn parallel with and Thirty (30) feet perpendiculary distant Westerly from the Eastern Boundary of said Lot Ten (10) in Block Thirty-three (33) excepting out of said Lot the most Northerly One Hundred and Two (102) feet in depth thereof, which lot is shown upon a map or plan of part of parish lots Eighty (80), Eighty-one (81), Eighty-eight (88) and Eighty-nine (89) of the Parish of St. Boniface, registered in the Winnipeg Land Titles Office as Plan No. 386, on which there is situated an complete seven room, fully modern house, cement foundation, known as 91 Oak Avenue.

Each of the said parcels were put up separately.

Parcels Nos. 4 and 5 will be put up at an upset price of $1300 each.

Each of the other parcels will be offered for sale, without reserve bid, the purchaser to pay 10% of the purchase money at the time of sale to the Vendor or its Solicitor and the balance to be paid within thitry (30) days into the County Court of St. Boniface to the credit of this action.

In every other respect the terms and conditions of sale will be the standing conditions of the Court of King's Bench.

For further particulars apply to

BENJ. L. DEACON,
Plaintiffs Solicitor,
602 McIntyre Blk., Winnipeg.

Dated this 17th day of July A.D. 1916.

L. A. PRUD'HOMME,
Judge.

43-45

Enclos de Saint-Boniface

Mis à l'enclos de Saint-Boniface, No. 263 rue Dubuc, le 25 août 1916.

Une vache Holstein âgée de 6 à 7 ans, les cornes tournée sur le front. Si non réclamée dans les trente jours elle sera vendue à l'enchère.

JAS. THOMPSON,
Gardien d'enclos.



Reglements de Homesteads

Il a été décidé de donner protection, durant la saison de la récolte et des battages, à tous les *homesteaders* qui demanderont à s'engager pour les récoltes.

Ceci cependant ne s'applique pas aux détenteurs d'entrées imparfaites par procuration.

Les applicants peuvent s'adresser pour cette permission au Département de l'Intérieur où à l'agent du district.

L'absence du homestead pendant l'engagement aux récoltes ne peut pas compter comme résidence.

E. WINDMEYER,
Agent, des Terres du Dominion.

45-47

NOTICE

Rural Municipality of DeSalaberry

Sale of Lands

Under Section 172, Chapter 134, of the Revised Statutes of Manitoba 1913, I do hereby give notice that, on Thursday the 28th day of September, A.D. 1916, at 2 o'clock in the afternoon, at the Council Chamber, at St. Pierre, in the said Municipality, I will proceed to sell by Public Auction the following lands, viz:

S.E.¼ and S.½ of N.E.¼ of Section 10 in Township 4 Range 5 East of the Principal Meridian in Manitoba.

Dated at St. Pierre, Manitoba, this 14th day of August, A.D. 1916.

PAUL CHENARD,
Sec.-Treasurer.
Rural Municipality of De Salaberry.
44-46

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Inauguration et bénédiction de l'Ecole-Pensionnat de Cross-Lake

(Suite de la 2ème Page)

breux clergé de religieux et de séculiers qui marcheront la main dans la main afin de se trouver toujours sur la brèche prêts à combattre pour le droit et la justice. Nous pouvons donc hautement le déclarer, le dépôt sacré qui vous a été confié ne pouvait passer entre meilleures mains; par ce que nous avons vu et ce que nous voyons; vous saurez rendre à l'Eglise de Saint-Boniface ce que cette Eglise vous donne: honneur pour honneur.

Merci à vous, Monseigneur Charlebois, merci des bons sentiments que vous m'avez exprimés au sujet de cette école. En cette occurrence les rôles je crois sont intervertis, ce serait à moi à vous remercier. Vous avez voulu continuer l'œuvre commencée par Mgr Langevin et pour en assurer le succès vous êtes privés du secours et de l'assistance de nos bons frères Gauthier et Cordeau dont vous aviez tant besoin dans votre riche évêché du Pas. Si l'école se trouve aujourd'hui à Cross Lake c'est sans doute dû à la malveillance des méthodistes, mais encore plus je crois à votre désir et à ceux du R. P. Bonnald. J'avoue humblement que je voyais les choses différemment. *Errare humanum est.*

A vous aussi, Monseigneur Dugas, un merci bien cordial. Rien n'égale ma surprise si ce n'est la joie que j'éprouve de vous voir à Cross Lake. Inutile d'insister, Mgr Dugas, me disait-on de toute part, n'ira sûrement pas. Les mauvaises langues. Comme vous savez les faire mentir..... Pourtant hier vous m'avez reproché de vous avoir pris en traître, vous cachant les surprises du lac Winnipeg..... Que voulez-vous, si je vous avait fait voir le revers de la muraille peut-être auriez-vous hésité? Pensez de moi ce que vous voudrez; le plaisir de vous voir aujourd'hui au milieu de nous, me fait oublier le jugement que vous pourrez porter sur moi... C'est en partie pour vous que j'avais invité un docteur et pour vous moquer du monde et des choses vous n'avez pas même eu la chance de vous en servir.

Hier soir, quelques-uns des vôtres se sont faits les interprètes de tous: M. Jubinville, nouveau curé de la cathédrale, M. Forget, gérant de la Banque d'Hochelaga et M. le Docteur Lachance, pour me proclamer le coq de céans; c'est un pauvre coq bien déplumé, comme vous pouvez le voir. Merci à vous tous, messieurs, vous ne m'avez pas seulement prodigué l'aumône du cœur vous avez généreusement ouvert votre bourse. Croyez-le bien, ce don qui est un nouveau témoignage de votre générosité ne pouvait augmenter l'estime que j'ai pour vous. Si je n'avais craint de blesser votre délicatesse je l'aurais refusé parce que les sacrifices faits pour venir ici, votre société choisie me dédommagent amplement des petits sacrifices que j'ai pu faire.

Merci mes Révérends Pères à la soutane blanche et noire, vous êtes les représentants de trois grands ordres religieux et je puis vous assurer que votre passage à Cross Lake ne sera pas inaperçu. Plus tard quand ces pauvres sauvages vont demander, si vous êtes prêtres, et qu'on leur expliquera votre genre de vie, vos privations, vos prédications pour établir le règne de Dieu, ils seront moins indifférents, ils aimeront mieux la sainte Eglise de Dieu, et dans cent ans d'ici si vous repassez à Cross Lake vous les entendrez parler des hommes de la prière à la soutane blanche.

Merci au révérend Père Cahill, provincial des Oblats; vous avez tenu à donner un grand témoignage de sympathie au plus humble des vôtres en venant vous-même à Cross Lake et en permettant le voyage à un grand nombre dont la présence cause une joie bien profonde.

Je n'ai pas besoin de faire l'éloge de nos compagnons d'infortune qui ont toujours eu la bonté de me supporter avec patience. Au R. P. Bonnald je ne saurais rien dire de mieux que ce qu'en a dit le Docteur hier soir; du R. P. Thomas: temps héroïques: nous voyez-vous 28 ou 30 dans un château de 16 pieds carrés qui avait pendant des années servi d'étable à la vache. Les enfants logeaient au-dessus de nous, pressés comme des harengs dans un barrique, ce qui procurait au R. P. Thomas l'avantage d'un bain [illegible] ne refusa pas cela en hiver! [illegible] vous a parlé du R. P. [illegible] permettez-moi de vous le présenter avec la permission de Monseigneur [illegible] le nouveau principal de [illegible]. Je puis vous assurer qu'il en est digne sous tout rapport.

Je ne puis terminer sans adresser de loin un témoignage de reconnaissance à Mlle et M. Angers; à la voix du R. P. Bonnald, et à la lecture de ses lettres, ils ont envoyé un don princier qui a permis de jeter les premières bases de cette école.

Je regrette profondément qu'aucun membre du gouvernement ne soit présent à cette fête pour lui faire parvenir ma reconnaissance.

Je termine en signalant le dévouement sans bornes de mes aides précieux, les bons Frères Gauthier et Cordeau et MM. Zotique Lavoie et Alexandre Desautels. Que de secours j'ai [illegible] de ces hommes. Et maintenant je vous ai montré le côté matériel de l'entreprise; mais le côté moral qu'en dirais-je: c'est l'œuvre sainte et magnifique des Sœurs Oblates; elles ont la lourde tâche de former les enfants sauvages. Vous pouvez déjà apercevoir leur œuvre bienfaisante dans ces contrées désertes; ce n'est qu'un début, si beau soit-il; vous verrez et nous verrons comme elles répondront avec zèle et intelligence à ce que Dieu et nous tous attendons d'elles.

AVIS

Concernant la succession d'ARTHUR GAUTHIER décédé

Avis est par les présentes donné conformément aux dispositions du "Manitoba Trustee Act", à tous les créanciers et à toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession du dit Arthur Gauthier, décédé, autrefois de la paroisse de Lorette, au Manitoba, et décédé à la ville de Saint-Boniface, au Manitoba, le ou vers le 18 avril 1915, et dont l'exécution du testament a été remise à Marie Gauthier (née Cournoyer) de la paroisse de Lorette en la province du Manitoba, veuve, par la cour de surrogation de Saint-Boniface, en la province du Manitoba, d'envoyer, poste payée, ou par remise au bureau de MM. Beaupré & Mondor, 312, Edifice McIntyre, en la Cité de Winnipeg au Manitoba, le ou avant le 7 octobre 1916, leurs noms et prénoms, adresses et identification, et par écrit les détails complets des leurs réclamations, la nature des garanties, s'il y a, en leur possession, et ce à dûment vérifié par une déclaration sous serment selon les statuts.

Qu'avis soit pris que le 7 octobre 1916, la dite Marie Gauthier (née Cournoyer) distribuera les biens du dit Arthur Gauthier, décédé, entre les personnes y ayant droit, ne tenant compte que des réclamations qu'elle aura alors connues, et qu'elle ne sera responsable d'aucune créance d'une personne ou des personnes dont elle n'aura pas reçu avis au temps de cette distribution.

Fait à Winnipeg, au Manitoba, ce 29ème jour d'août 1916.

Marie Gauthier, (née Cournoyer),
par BEAUPRE & MONDOR,
ses Procureurs.

44-45

Entre parents à l'Hôpital Laval

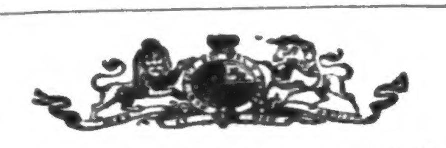
Nos blessés, dans le repos de longues heures d'immobilité se rendent bien compte que, là comme ailleurs, ils sont les artisans de ces transformations inattendues. Ils apprécient, de toute leur sensibilité, l'intérêt constant dont ils se sentent entourés dans la familiale atmosphère canadienne, ils se retrouvent des cousins en ces infirmiers qui, malgré la différence de l'uniforme, ont avec eux des origines identiques, le même langage et, parfois, le même nom patronymique au parfum du terroir — Trudelle, Mercier, Dumesnil, Grenier, Gagnon... —*L'Illustration.*

La lettre télégramme du C. P. R.

Le Canadien Pacifique vient d'inaugurer un nouveau service télégraphique très important. Il s'agit de la lettre-télégramme, qui peut être envoyée à tous les bureaux sur les lignes du Canadien Pacifique à un tarif très réduit.

Tout message de 50 mots et au-dessous peut être transmis pour une fois et demi le prix de dix mots au tarif régulier. Ces lettres-télégrammes ne sont transmises et délivrées qu'après les messages payant le plein tarif, mais cependant le jour même.

Les lettres-télégrammes doivent être rédigées en anglais ou en français. Celles écrites en codes conventionnels ne sont pas acceptées.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence où à la sous-agence des terres du Dominion pour le district L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

M. l'échevin Guilbault

Nous n'apprenons rien à nos lecteurs de la ville en leur disant que l'état de M. Edouard Guilbault ne s'améliore pas. Le malade montre un grand courage; il est entouré de sa famille. Madame Davis est arrivée de Toronto vendredi.

M. Guilbault et sa famille peuvent constater en ces heures pénibles la sympathie profonde qui les entoure.

Mgr CHARLEBOIS

Sa Grandeur Mgr Charlebois, vicaire-apostolique du Keewatin, était de passage au palais vendredi, en route pour Montréal.

ORDINATION

Dimanche dernier, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface conférait le sacrement de la prêtrise à son neveu, monsieur l'abbé J. Arthur Béliveau, fils de madame Edmond Béliveau, de Winnipeg.

Cette ordination a eu lieu dans la chapelle de la Maison Provinciale des révérendes Sœurs Grises, en présence de sa famille et de nombreux amis. Mgr Cherrier a prononcé une allocution particulièrement éloquente.

M. l'abbé Béliveau a dit sa première messe dans la même chapelle, lundi matin.

Nous offrons au nouveau prêtre nos hommages et nos vœux de féconde carrière.

ANNIVERSAIRE UNIQUE

SOIXANTE-QUINZE ANS DE PRETRISE !

Mardi dernier, le 12 du courant, avait lieu à la maison provinciale des RR. PP. Oblats de cette ville une fête que nous croyons de caractère absolument unique. Le R. P. Damase Dandurand, doyen des Oblats et très probablement le plus vieux prêtre du monde entier, y célébrait le soixante-quinzième anniversaire de son ordination à la prêtrise. Des noces d'or sacerdotales sont déjà tout un événement. Des noces de diamant, cycle de soixante ans, sont si rares qu'on n'en parle point. Que dirons-nous d'une période de soixante-quinze ans ? Comment la dénommerons-nous? Appelons son terme des noces de radium, faute d'expression consacrée par un usage qui n'a jamais eu, que nous sachions, l'occasion d ese manifester.

La vie du P. Dandurand, toute faite de travail et de dévouement, est, même physiquement parlant, un exemple frappant du bien-fondé du dicton populaire d'après lequel l'avenir est à Dieu, qui le donne à qui il lui plaît. Le frêle enfant de mars 1819 ne devait, selon toutes les prévisions de la science humaine, vivre tout au plus que quelques années. L'adolescence ne semblait point être faite pour lui; à plus forte raison ne devait-il jamais voir les années de l'âge mûr, bien moins encore celles de la vieillesse, puisque, né d'une mère très jeune, il n'avait que deux ans et deux mois lorsque son père mourut de la poitrine.

Et pourtant quelle longue et féconde carrière devait être la sienne ! Qui eût jamais pu prévoir que le tout jeune prêtre de 1847, puis construire basilique et vivre des milliers de pestiférés qu'il allait soigner sans relâche en 184, puis construire basilique et université, devenir vicaire général et administrateur d'un grand diocèse, et enterrer une foule de gens bien plus jeunes que lui ?

Il n'y a pas plus d'un mois qu'il s'occupait encore activement des orphelines qu'élèvent nos bonnes religieuses, et aujourd'hui encore son nouveau logis est devenu comme le rendez-vous de nombreuses personnes de tout âge qui ont recours à son ministère.

Que le bon Dieu le préserve de longues années encore à l'affection de tous ceux qui le connaissent, c'est-à-dire l'apprécient et le vénèrent, tel est le vœu sincère du plus ancien journal français du pays pour le plus vieux prêtre du monde !

MARIAGE PROCHAIN

On annonce pour le mardi, dix-neuf septembre, le mariage de monsieur Emile Prendregast, fils de monsieur J. A. Prendergast, de Saint-Boniface avec mademoiselle Lucette Hamilton, fille de monsieur et madame Rodolphe Hamilton, de Montréal.

LE R. P. GRANGER

Le révérend Père Granger, de l'Ordre des Dominicains, est retourné vendredi à Montréal, après avoir passé trois mois au milieu de nous et prêché plusieurs retraites. Il a fait plusieurs visites dans la paroisse de LaBroquerie, chez son frère, M. Joseph Granger, et son oncle M. Hormisdas Granger. Pendant son séjour ici, le distingué Dominicain s'est fait de nombreux amis, chez les laïques comme dans le clergé, car il est aussi charmant dans la vie privée qu'il est éloquent dans la chaire.

LE TOURNOI DE TENNIS

Le tournoi de tennis patriotique touche à sa fin. Dimanche dernier, en dépit de la mauvaise température, nos athlètes se sont livrés des combats fameux pour la possession des coupes Cusson et Dubuc.

En présence d'une foule assez nombreuse, mais qui aurait certainement été du double sans les désagréments de la pluie et du vent, nous avons été témoins de joutes de première beauté.

Roy et Bougard se rencontrèrent pour décider à qui des deux irait l'honneur de concourir dans les semi-finales en "simple." Après avoir pris la première partie d'une façon toute cavalière, Roy eut à faire appel à toute son adresse et à toute son endurance pour ne pas perdre le match qui menaçait de lui enlever son jeune et fougueux adversaire.

Dans la seconde partie Bougard réussit à prendre 5 jeux contre 2 pour Roy. Mais là s'arrêta son élan. Roy réussit enfin à ramener la victoire sous ses drapeaux et remporta le match en deux parties.

Pendant ce temps, J. A. Couture et Bégin se livraient un rude combat. Leur match restera probablement l'un des plus intéressants du tournoi. Couture prit la première partie par 6 jeux à 3, après s'être défendu avec ardeur contre les nombreuses attaques de son adversaire. La seconde partie fut gagnée par Bégin par le même score. La troisième partie, la décisive, fut très contestée. La balle voltigeait avec rapidité d'un côté à l'autre du filet et d'un bord à l'autre du court et toujours l'adversaire était en position pour la rattraper et la retourner correctement. Ce ne fut qu'après une série de passes répétées que Bégin réussit enfin à prendre les dessus et à gagner, avec son entrée dans les semi-finales, l'un des match les plus chaudement contestés du tournoi.

Le grand vent et la fatigue de son adversaire, qui sortait d'un rude match en double, permirent à De Jardin de disposer de Emile Prendergast en deux parties consécutives. La première fut très intéressante parce que très contestée: L'on pensa même que De Jardin avait rencontré son Waterloo. Le vent, en faisant devier la balle, dérangea le jeu dans la deuxième partie. Par sa victoire, De Jardin s'est classé finaliste en "simple."

Il n'y eut qu'un match en "double". J. A. Couture et C. Fournier, les vainqueurs d'Emile et d'Alfred Couture eurent à rencontrer E. Prendergast et Lacerte dans les semi-finales en double. Il y eut du beau jeu et de l'intérêt. Prendergast et Lacerte gagnèrent la première partie par 6 à 4, alors que leurs adversaires paraissaient la tenir. La seconde partie leur revint aussi. Ce match a déterminé l'une des équipes finalistes en "double".

Les finales et un match de semi-finales auront lieu dimanche prochain. Nous insistons encore une fois sur l'importance qu'il y a à encourager ce tournoi. C'est une initiative qui doit rapporter à l'Association d'Education. En plus, elle doit se répéter annuellement. Si l'on veut que dans les années à venir l'Association reçoive un montant appréciable du tournoi de tennis, il faut que le public fasse sentir aux organisateurs qu'il apprécie et reconnait leurs efforts. D'ailleurs nos jeunes athlètes jouent à ravir et il vaut la peine de les voir à l'œuvre. Enfin, il faut voir les trophées et constater quel goût et quelle générosité MM. Dubuc et Cusson ont manifesté. Voir les coupes seul vaut la peine de se déranger.

Voici le programme des joutes de dimanche prochain :

2 heures : Semi-finales en simple : Roy vs Bégin.

3 heures : Finales en double : E. Prendergast et H. Lacerte vs De Jardin et Prud'homme ou Trudel et Olivier.

5 heures : Finales en simple : De Jardin vs Roy ou Bégin.

6 heures: Présentation des coupes aux vainqueurs.

Nous rappelons que ces joutes auront lieu sur les courts du Club de Tennis de Saint-Boniface, coin Dumoulin et St-Joseph et qu'il y aura rafraîchissements, thé, etc.

Chez Nous ET autour de Nous

La cité de Toronto vient de nommer un comité chargé de faire enquête sur le prix du charbon; si les circonstances le justifient la ville achètera peut-être 100,000 tonnes de charbon qui seront ensuite vendues aux contribuables à bas prix. Malheureusement tous les automnes, pour une raison ou une autre, la question du charbon développe une petite panique! Qui est responsable de cet état de choses, que rien ne justifie. Toronto a pris la bonne manière de régler le cas chez elle.

Madame Noël Bernier est de retour d'une promenade de deux mois dans la province de Québec.

Madame Boucher, mère de madame Zotique Bertrand, de cette ville, et mademoiselle Boucher sont parties lundi pour Montréal, après une promenade de quelques semaines à Saint-Boniface.

M. W. H. Curle, avocat de Winnipeg, a été nommé commissaire chargé de présider au fonctionnement de la *Loi des Compensations des Ouvriers.*

M. Alexandre LaRivière est arrivé la semaine dernière d'un voyage dans la province de Québec.

M. G. A. Maher, qui avait vendu la semaine dernière son épicerie et sa boucherie, a été obligé de reprendre ce magasin et il continuera comme auparavant le commerce.

GARDE-MALADE DIPLOMEE

Mlle Eugénie Mondor, garde-malade, récemment nommée par le Département de Santé du gouvernement de la province est partie dimanche pour Ste-Anne. Mlle Mondor sera à Ste-Anne pendant quelque temps, elle visitera les couvents et les écoles et parcourera tout le district. Les services rendus par Mlle Mondor sont absolument gratuits. Avis aux mères de familles qui désireraient ses services, soit en consultation ou autrement. Mlle Mondor est très bien qualifiée pour remplir cette charge. Elle est une diplômée de l'Hôpital de Saint-Boniface et est bien connue du public de Winnipeg et de Saint-Boniface.

Communiqué.

THEATRES

Dominion, Ave. Portage Est. Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents: matinées, les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir, les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine :

"The Dollar Mark": la semaine prochaine "A Full House."

A l'Orpheum, rue Fort—Vaudeville : matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs. : le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix : matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine :

Mlle Laura Nelson Hall, dans "The Cat and the Kitten"; Paul Morton et Naomi Glass; chant et musique; Britt Wood, joueur d'harmonica; Marshall Montgomery, ventriloque; Emma Francis et Harold Kennedy, dance ; Herbert Williams et Hilda Welfus, comédie, "Hark-Hark" ainsi qu'un autre acte qui sera annoncé plus tard dans la semaine.

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main ; trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour cette semaine :

W. Houlik & Cie., dans "The Gypsy Camp"; Elsie White; Santucci Frear Baggett Frear; Gaumont Graphic, de Londre; Barry et Wolford, Howard et Fields.

Walker. — Le théâtre Walker ouvrira ses portes pour la saison d'automne lundi le 25 septembre.

Winnipeg.—Le théâtre Winnipeg qui a été reconstruit cette été commencera à donner des soirées au commencement d'octobre. La troupe qui joue au Dominion se transportera dans ce nouveau théâtre, et le Dominion deviendra probablement salle de vues animées.

LA RECOLTE

Il ne faut pas trop se fier aux prédictions mauvaises. Il y a un mois, bien des pessimistes nous annonçaient que la récolte était ruinée. Or, maintenant que le grain est coupé, on constate que la rouille n'a pas causé le désastre complet qu'on croyait. Notre province a une récolte fort passable, et le marché se maintient à la hausse. La culture maraichère, l'élevage des volailles et l'industrie laitière donnent un rendement supérieur à celui de l'an dernier. Donc, la terre a fait son devoir. Nous avons lieu d'être satisfaits sous ce rapport. Continuons à travailler et continuons à économiser; et malgré la guerre, il n'y aura pas de crise qui tiendra.

NOUVVEL EMPRUNT PAR LA FRANCE

Paris, 9.—M. Alexandre-F. Ribot, ministre des finances en France, a déclaré aujourd'hui que le comité des appropriations de la chambre des députés devait proposer mardi prochain, une loi autorisant un nouvel emprunt national.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

PETITES ANNONCES

Un jeune garçon de 15 ans désire apprendre le métier de charpentier et en même temps apprendre à parler français. Il parle l'anglais et l'allemand. Il désire autant que possible loger dans une famille et travailler sous la direction de ce chef de famille.—C. W. Reimer, Steinbach, Man. 46-47

Servante. — On demande une bonne servante, sachant faire la cuisine. Pas d'enfants. S'adresser à madame C. A. Gareau, 410, rue du Collège, Saint-Boniface. 46

On demande une personne pour travailler dans les fourrures. S'adresser à 441½, Avenue du Portage, Winnipeg. 46

Servante—On demande une servante. S'adresser à madame A. Lemay, 169, rue Dumoulin, Saint-Boniface. 43-45

Un lot bâti situé rue Dubuc, à vendre ou à échanger pour du bétail. S'adresser rue Dubuc No. 155, Norwood, Saint-Boniface. 45-49

Servante. — On demande une servante pour ouvrage général. S'adresser à Madame Docteur Lachance, 4, rue Hamel, Saint-Boniface. 45

Sténographe. — On demande une sténographe capable d'écrire l'anglais et le français. S'adresser à 312, Edifice McIntyre. 45-47

Garçon.—On demande un garçon de 14 ans pour apprendre la typographie. S'adresser au *Manitoba*, 42, avenue Provencher St-Boniface.

On demande.—Personnes pour tailler, finir et coudre à la main des habillements de dames: costumes, manteaux et robes. Bons gages, bon emploi. S'adresser à The Faultless Ladies Wear Co. Ltd., coin des rues McDermott et Lydia. 44-47

A vendre.—Cheval de voiture pesant 1200 lbs., aussi buggy et voitures de livraison; le tout est en parfaite condition. S'adresser à F. X. Lavoie, 25, Dumoulin, St-Boniface, Man. 45

Servante—On demande une servante, cuisinière et femme de ménage. S'adresser chez madame Joseph Bernier, 168 rue Dumoulin. Tél.: Main 1020.

A louer. — Logement dans le bloc Paquin, 126½, coin des rues Aulneau et Cathédrale, aussi chambres meublées. S'adresser à M. Adelard Paquin, 126 rue Aulneau, Saint-Boniface. 39

MM. Bleau & Bleau désirent faire savoir à leur clientèle qu'ils ont reçu mardi une nouvelle consignation de vert de Paris. Avis à ceux dont les champs de terre sont endommagés par les mouches.

Pour votre corde à lier (binder twine) allez chez MM. Bleau & Bleau, avenue Taché, Saint-Boniface. 39

ON DEMANDE

Pour des travaux de construction sur le chemin de fer, 50 hommes, Français ou Belges pour travailler en Angleterre avec le Régiment du Col. Stewart. S'adresser au No. 707 Edifice McArthur, Avenue du Portage, Winnipeg. 46